



**Le journaliste Guy Zogo est en faction depuis plusieurs semaines au secrétariat d'Etat à la Défense, chargé de la Gendarmerie.**

Guy Zogo et ses collègues de la « chaine du peuple » Joël Essengue et Rodrigue Ngassi, ont bravé les menaces pour rendre compte des enquêtes sur l'affaire Martinez Zogo.

Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, a publié ce mercredi 1er mars 2023, un communiqué dans le cadre de l'assassinat de Martinez Zogo, mettant en garde la presse, et rappelant au passage le cadre juridique sur les procédures judiciaires en cours. **«Il convient de relever que toute communication intervenant sur une affaire, alors qu'une enquête de police judiciaire est en cours, est encadrée par les dispositions pertinentes du Code de Procédure Pénale, qui dispose en son article 102, alinéa 1, que "la procédure durant l'enquête de police judiciaire est secrète". Toutefois, le secret de l'enquête n'est pas opposable au Ministère Public»**, a indiqué René Emmanuel Sadi dans son communiqué. Et de poursuivre : **« (...)les articles 169 et 170 du Code Penal, qui condamnent à des peines pénales, "celui qui relate publiquement une procédure judiciaire non définitivement jugée, dans les conditions telles qu'il influence même non-intentionnellement l'opinion d'autrui, pour ou contre l'une des parties" D'ailleurs, la commission d'une telle infraction par voie de presse, constitue une circonstance aggravante au sens de la loi ».**

La communication gouvernementale n'a pas empêché les hommes de médias à poursuivre leur tâche .

Les journalistes d'Equinoxe TV, campés au SED depuis plusieurs semaines, n'ont pas hésité de s'exprimer en direct au journal télé de 20H, montrant ainsi leur détermination à faire leur travail de journalistes, et apportant leur soutien à tous ceux qui demandent justice pour Martinez Zogo.